

*Famille
de cœur*

**Une référente legs dans votre région
pour vous écouter, vous conseiller, vous accompagner !**

Choisir de transmettre tout ou partie de son patrimoine à l'Association des Paralysés de France, c'est offrir la possibilité de faire la différence dans le quotidien des personnes en situation de handicap, et de contribuer à leur donner la place à laquelle ils ont droit dans la société !

Les legs, donations et assurance vie (exempts de droit de succession) constituent une part importante des ressources APF.

L'association inscrit ses actions sur le long terme, et concrétise des projets importants comme rénover une structure d'accueil pour adultes, construire un établissement pour enfants, améliorer la vie des personnes en situation de handicap...

Parce que le patrimoine est d'abord un capital affectif, symbolique qui donne toute sa dimension à la transmission bien plus que le produit d'une accumulation de biens matériels, Frédérique GALBEZ, chef de projet, est votre référente régionale pour vous renseigner, vous accompagner en toute confidentialité, et sans engagement de votre part.



Contact :

Frédérique GALBEZ : 04 68 25 62 25 ou 06 10 10 13 21

Email : frederique.galbez@apf.asso.fr